
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-133 DU 17 FEVRIER 2014
portant approbation du budget prévisionnel,
exercice 2014, de la Centrale d'Achat des
Médicaments Essentiels et Consommables
Médicaux (CAME).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-272 du 13 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** les délibérations du Comité de Gestion de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux en sa séance du 27 septembre 2013 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Santé ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 janvier 2014,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Consommables Médicaux (CAME), tel qu'il figure en annexe au présent décret. 

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 17 février 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



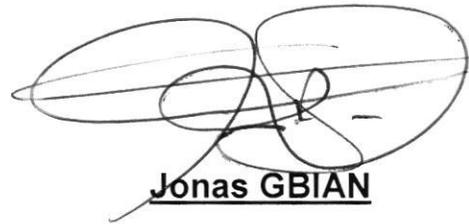
Dr Boni YAYI

Le Ministre de la Santé,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Dorothée Akoko KINDE GAZARD



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MS 2 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-
DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 CAME 2
JORB 1.-

